

Conseil municipal d'Aunac sur Charente du 07/11/2022

Désignation secrétaire de séance : LUNé Philippe

Absent non excusé : HAMON Jérémy

<i>Absents excusés</i>	<i>Pouvoir à</i>
POUVREAU Johanna	PALOMBO Vanessa
DUTOYA Jacqueline	FONTANAUD Cécile

/* début séance à : 20h07 * /

Approbation compte-rendu réunion précédente.

Fichier pdf envoyé à tous les conseillers par mail le : 20 octobre 2022

Approbation : POUR : 13 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 2

D 2022 9 1 Achat d'une partie (135 m2) de la parcelle cadastrée ZD 0006, lieu-dit les Gandillons

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il serait nécessaire qu'une partie de la parcelle ZD n°6 à Aunac appartenant à Monsieur Jean Thinon devienne une propriété de la commune destinée à recevoir les canalisations eau et assainissement, dans le but d'alimenter le terrain privé des gens du voyage situé lieu-dit "aux gandillons". Monsieur Jean Thinon est favorable à céder 135 m2 de sa parcelle à la commune pour 1 euro. Une promesse de vente a été signée en ce sens le 31 octobre 2022. Un bornage sera nécessaire et à la charge de la commune. Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ce dossier, à savoir faire borner le terrain ZD 6 et signer l'acte notarié qui aboutira à l'achat de cette partie de parcelle ZD n°6, surface concernée : longueur 45m x 3,00m = 135,00 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- accepte cette décision
- donne pouvoir au maire pour faire borner la nouvelle parcelle à acquérir résultant de la division de la parcelle ZD n°6 appartenant à Monsieur Jean Thinon
- donne pouvoir pour signer l'acte notarié relatif à l'achat de ces 135 m2 pour un euro et régler les frais de bornage et d'acte notarié.

Approbation : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Rappel du devis initial de la SAUR qui date de 2017/2018 pour un montant de 12 300€ en installant la canalisation d'eau à partir de la D102.

Ce devis ne comprenait que l'eau, la solution proposée intègre aussi l'assainissement collectif. La solution proposée permet de réduire la longueur de canalisations à installer.

D 2022 9 2 Achat de la parcelle cadastrée A 0554

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires : Jane LORENT, Jean-Paul GUILLIN, de la parcelle cadastrée A 554, lieu-dit chateau d'Aunac, Surface concernée : 294,00 m², a deux reprises en mairie.

Ces derniers proposent de vendre à la commune cette parcelle pour 1 000 euros.

Il rappelle que cette dernière jouxtera le futur village sénior.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de se prononcer sur cet achat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil n'ont pas délibéré favorablement à l'achat de la parcelle A 554 car l'achat n'est pas essentiel au projet du village sénior.

Approbation : Pour : 6 - Contre : 4 - Abstention : 5

courrier de JP GUILLIN et Jane LORENT : demande pour nommer le chemin d'accès au village séniors "Paul Guillin"

Le nommage de la voie est refusé, normalement réservé aux personnes ayant fait des dons à la commune, ou ayant consacré beaucoup de temps pour aider dans des associations ou autres.

D 2022 9 3 Virement de crédits

Lors du vote du Budget 2022 : 2000 € ont été prévus pour l'acquisition du logiciel de mairie. La facture s'élève à 2239.50 € comme présenté lors de la réunion du conseil en juin 2022.

Un besoin de 239.50 € est donc nécessaire et doit faire l'objet d'un virement dans la section dépenses d'investissement du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote le virement de crédits suivant :

Dépense s d'investissement 2022

compte 2051 : + 239.50 euros

compte 2315 : - 239.50 euros

Approbation : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

D 2022 9 4 Vente des peupliers

La commune veut vendre 16 peupliers situés dans le domaine privé communal à Chenommet. Une scierie a fait une offre. Il faut une délibération du conseil pour fixer le tarif de vente de bois. La SARL SCIERIE BALUTEAU de Nanteuil en Vallée propose d'acheter les peupliers pour la somme de 1 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- accepte l'offre de la Sarl scierie Baluteau de Nanteuil en Vallée (16700) à 1 300 euros pour l'ensemble de la vente

- donne pouvoir au maire d'encaisser le chèque de règlement et de signer le contrat d'achat.

- précise que cette délibération annule et remplace la délibération D_2022_3_10 du 14 février 2022

Approbation : pour : 15 – contre : 0 – abstention : 0

Référent incendie & secours

A été désigné (avec son accord) : Philippe LUNE.

Groupe de travail / relations gens du voyage

Volontaires : V.PALOMBO / J.HAMON

FNACA : création d'un lieu de mémoire à Aunac

Contact de : M.Masson et de M.le président de la FNACA, section Nord Charente

M.Masson, Vice-président de la FNACA, réunion en mairie le 28 octobre 2022.

Concerne Jacques CHAVAROCHE (frère de Jean, tué en 1958 en Algérie, il habitait rue des écoles) Le conseil rejette à l'unanimité la proposition. Le nom est déjà indiqué sur le monument aux morts d'Aunac.

M. le maire évoque la rencontre avec l'association locale des anciens combattants.

Le conseil met en avant le fait que la création de ce lieu de mémoire serait discriminatoire face aux combattants décédés lors des deux guerres mondiales de 14/18 et 39/40 et qui n'ont pas eu de lieu spécifique à leur nom.

Registre communal des personnes vulnérables

Recensement et signature de l'accord de chaque personne concernée.

Collecte par les conseillers,

Déchèterie

- Mémoire en défense de Calitom reçu le 26/10/2022. Notre réponse a été rédigée et transmise au tribunal administratif.
- Le courrier de demande pour avoir communication de l'étude est prêt.

SDEG 16 - courrier notification tarifs 2023 EP - groupement de commandes

courrier reçu du SDEG

Exposé de la situation et de la possibilité pour Aunac de bénéficier du tarif réglementé de l'électricité, qui limitera la hausse à 15% pour 2023.

Divers

- Point travaux
 - Analyse du travail des E.P., début de résultat
 - Mesures ADA sécurité routière école,
 - Budget : suite à la suppression du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, nous venons de percevoir une dotation de 1490,35€ (répartition des produits 2021) au titre des collectivités défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.
 - Budget : fonds de péréquation au bénéfice des communes de moins de 5000 habitants (année 2021) : il nous est attribué la somme de 26 117,40€ (nous avons budgété 19 000,00€).
 - ABC fin d'année : rédiger des articles pendant les 15 derniers jours de novembre, date limite d'envoi le 12 décembre à "Charente bureautique service" pour impression et distribution avant Noël.
 - J.Arlin : *"tu as 16 ou 17 ans, donne du temps pour ta commune et gagne de l'argent de poche"*.
 - Travaux du SIAEP à Vieux-Aunac : l'entreprise Sogea a offert le goudronnage des impasses à la commune.
- Comme prévu, la petite voie communale (devant maison Thinon, entretien FDAC avait été effectué en 2022) a été aussi revue pour prendre en compte la dégradation due à la déviation mise en place,
- Chemin du moulin, barrière "Parmentier", (service juridique de l'AMF sollicité le 04.11).
 - info : BTP a obtenu à nouveau le marché FDAC pour les prochaines années (au lieu de Colas actuellement),
 - info : CdC, bassin d'eaux vives (refus du permis, montant tvx ++,...) .
 - Projet éolien Moutonneau-Aunac-Chenon : début de l'enquête publique le 18/11/2022 jusqu'au 17/12/2022. Commissaire enquêteur à Aunac le 6/12/2022 à partir de 13h15.
 - 11 novembre : 11h00 à Chenommet, 11h30 à Bayers, 12h00 à Aunac

départ à 21h58 de J.Arlin

Points ajoutés non prévus

Date prochaine réunion : 5 décembre 2022.

/* fin séance à: 22h09 */